



remboursement a la caf

Par **aurelistou**, le **27/12/2018 à 14:12**

bonjour voila ma question j ai trop percu d aide au logement il me demande de remboursé les 2 dernieres année j ai travaillé pendant des année dans une entrprise je suis tombé enceinte j ai pris 3 ans j ai repris mon activité ils disent que j ai pas déclaré ma reprise je croyais que sa se fesais automatiquement car je persevé plus mais droit de congés maternité et j avais recu un courrier et j avais déclaré se que je touché donc il le savait que puisje faire ? merci

Par **youris**, le **27/12/2018 à 16:49**

bonjour,
il est toujours indiqué que lorsque vous percevez des aides sociales, vous devez signaler tout changement dans votre situation.
si vous avez perçu des sommes à tort, vous devrez les rembourser.
je vous conseille de vous rendre dans les locaux de la CAF pour expliquer votre situation ou alors saisir le médiateur de votre CAF.
Vous pouvez négocier un échéancier.
salutations